

Bruxelles, le 12 septembre 2007

Pour des entreprises concurrentielles: la Commission européenne et les États membres proposent un programme commun destiné aux petites entreprises à forte intensité de recherche

Les PME (petites et moyennes entreprises) ayant des activités de R&D (recherche et développement) sont les entreprises vedettes de l'Europe. Pour répondre à leurs besoins spécifiques, la Commission a adopté aujourd'hui EUROSTARS, un nouveau programme commun avec 27 pays EUREKA, destiné à financer des partenariats en matière de R&D avec des PME actives dans la recherche. La contribution de la Commission s'élève à 100 millions d'euros. En outre, 22 États membres de l'UE¹ et 5 pays associés au 7^e PC² fourniront conjointement 300 millions d'euros supplémentaires, ce qui portera l'investissement total à 400 millions d'euros en 6 ans. Cela entraînera aussi des financements privés de l'ordre de 400 millions d'euros, soit un montant total estimé à 800 millions d'euros en faveur des PME européennes ayant des activités de R&D. Grâce à EUROSTARS, les pays participants mettront en commun leurs programmes nationaux et leurs dépenses de recherche destinés aux PME, ce qui débouchera sur une meilleure utilisation des fonds, plus efficace.

«EUROSTARS correspond à un niveau supérieur de coopération et d'intégration entre les programmes de recherche communautaires et nationaux», a déclaré le commissaire Potočnik. «En créant des liens forts entre financement public et financement privé, EUROSTARS stimulera les PME ayant des activités de R&D, leur permettra de collaborer avec les meilleures équipes de recherche en Europe et de transformer de nouvelles idées en réussites commerciales. C'est une illustration concrète de l'Espace européen de la recherche».

Les PME représentent 99 % des entreprises européennes et sont essentielles au succès du partenariat de Lisbonne renouvelé pour la croissance et l'emploi. Celles qui ont des activités de R&D ont un rôle central à jouer. Du fait de leur petite taille, de leur organisation souple et de leur implication dans la recherche, elles peuvent tirer avantage d'un environnement économique qui évolue rapidement, saisir de nouvelles possibilités commerciales et créer de nouveaux emplois.

¹ la Belgique, la République tchèque, le Danemark, l'Allemagne, l'Estonie, la Grèce, l'Espagne, la France, l'Irlande, l'Italie, Chypre, la Lettonie, la Lituanie, la Hongrie, les Pays-Bas, l'Autriche, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, la Slovaquie, la Finlande et la Suède.

² l'Islande, Israël, la Norvège, la Suisse et la Turquie.

EUROSTARS est l'un des domaines concernés par un niveau supérieur de coopération en matière de recherche entre les États membres, avec la participation active de la Commission. L'idée est d'aller au-delà de la simple coordination des programmes de recherche: ces programmes englobent un processus d'intégration volontaire couvrant les aspects scientifiques, financiers et administratifs des projets de recherche.

Cela comprend notamment:

- l'intégration scientifique, qui implique la définition en commun des priorités ainsi que l'évaluation et la sélection communes des projets, sur la base de l'excellence et de l'impact économique;
- l'intégration administrative, par la création d'une structure de gestion propre, afin d'accélérer la prise de décisions;
- l'intégration financière, qui implique d'établir un plan de financement pluriannuel, en mettant les fonds européens et ceux des États membres en commun.

Le programme commun EUROSTARS est spécifiquement conçu pour répondre aux besoins des PME ayant des activités de recherche. Il sera axé sur les activités de R&D

- concernant des projets internationaux à plusieurs partenaires, dirigés par des PME, mais ouverts à d'autres types de participants (universités, institutions de recherche, grandes entreprises);
- réalisées principalement par des PME ayant des activités de recherche;
- ciblant la recherche et le développement axés sur le marché, qui visent des résultats commerciaux à court ou moyen terme.

EUROSTARS sera géré par le secrétariat EUREKA à Bruxelles, sous l'autorité du groupe à haut niveau Eurostars, qui rassemble des représentants des pays participants. Le secrétariat, qui servira de «guichet unique» pour les PME, publiera les appels, recevra les propositions de projet, en organisera l'évaluation par des experts indépendants, gèrera les contributions financières au programme commun et contrôlera le déroulement des projets.

EUREKA est une initiative intergouvernementale lancée en 1985 pour soutenir les projets de R&D et les projets novateurs axés sur le marché, menés par l'industrie, les centres de recherche et les universités, dans tous les secteurs. Y participent 38 membres, dont la Communauté européenne. Avec son réseau souple et décentralisé, EUREKA offre aux partenaires des projets un accès rapide, dans toute l'Europe, aux talents et à l'expertise, ainsi qu'aux systèmes de financement publics et privés nationaux. En encourageant les entreprises à innover et en les y aidant, EUREKA est pleinement complémentaire du 7^e programme-cadre pour ce qui est d'œuvrer activement à la réalisation de l'objectif européen commun de porter les investissements dans la R&D à 3 % du PIB d'ici à 2010.